

Envoi : 15/09/2020

Réception par le Préfet : 15/09/2020

Publication : 18/09/2020

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-8-3-8

Séance du vendredi 11 septembre  
2020

### AVENANT N° 1

#### A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ET DE GESTION ULTERIEURE N° 83/2019 POUR L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR A FEUX SUR LA RD 1 BIS, RD 11 I ET RD 28 A KAYSERSBERG-VIGNOLE (KIENTZHEIM) EN ET HORS AGGLOMERATION

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES :**

M. BIHL, Mme HELDERLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.  
Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.  
Mme MEHLEN-VETTER procuration à M. HAGENBACH

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-3-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique des Routes, des Grands équipements et Infrastructures de communication,
- VU la convention de co-maîtrise d'ouvrage n° 83/2019 signée le 23 octobre 2019 entre le Département du Haut-Rhin et la Commune de KAYSERSBERG-VIGNOBLE pour l'aménagement d'un carrefour à feux sur la RD 1 bis, RD 11 I et RD 28 à KAYSERSBERG-VIGNOBLE (KIENTZHEIM) en et hors agglomération,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 83/2019, joint à la présente délibération, à conclure avec la Commune de KAYSERSBERG-VIGNOBLE, portant sur la modification du montant de la participation financière du Département et sur la durée des travaux, dans le cadre de l'aménagement du carrefour des RD 1 bis, RD 11-I et 28 avec des feux tricolores à l'entrée Est de KIENTZHEIM,
- Fixe le montant de la participation financière du Département au bénéfice de la Commune de KAYSERSBERG-VIGNOBLE, pour la partie travaux sur voirie départementale, à 292 000 € TTC,
- Prend acte que les crédits complémentaires et les autorisations de programme nécessaires seront votés dans le cadre de la Décision Modificative n° 2,
- Autorise le Président à signer cet avenant avec la Commune de KAYSERSBERG-VIGNOBLE.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité